

Avenants d'intéressement aux performances locales 2025



► **Les avenants aux accords d'intéressement locaux ont été signés le 25 juin 2025**

- Ils sont conclus pour **une durée de 3 ans** du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027
- Si nécessaire, mise à jour des indicateurs par voie d'avenant possible (avant le 30 juin de l'exercice concerné)

► **Le périmètre des avenants est respectivement**

- Renault sas Ile de France
- Ampère s.a.s.
- Ampère Software Technologie

► Focus sur les indicateurs

Assurer le **caractère variable et incertain** de l'intéressement

- **Le caractère aléatoire est impératif pour ouvrir droit aux exonérations sociales et fiscales**

Refléter le mieux possible la **contribution des salariés aux performances** de l'établissement :

- **Les paramètres choisis devant toujours être objectifs, quantifiables et vérifiables par rapport à une situation clairement établie**

► Principe de calcul

- A chaque indicateur sont associés deux niveaux d'objectifs : un engagement et une cible

Le calcul de l'intéressement s'appuie sur une **formule linéaire** : **Plafond à 1300€**

► Bénéficiaires

- Peuvent bénéficier de l'intéressement tous les salariés justifiant d'une ancienneté de **trois mois** à la fin de la période de calcul de l'intéressement considérée.

► Ancienneté

- **Tous les contrats de travail** conclus avec Renault s.a.s. ou l'une de ses filiales parties au présent accord ou non comprise dans le champ de celui-ci, au cours de l'exercice considéré et des exercices antérieurs.

► Apprentis

- Les **périodes de formation** à l'extérieur de l'établissement sont assimilées à du **travail effectif** et sont sans effet sur leur présentéisme.

02 - L'accord d'intéressement aux performances de l'Ets Renault s.a.s. IDF 2025

RG

► Les critères retenus

- Signé le 25 juin
- Renault sas IdF
- 10 critères

Critère	Engagement	Cible	Unité
Qualité - GMF 3 Mois	29	25	K°/oo
BOP Challenge	130	145	M€
Respect des jalons	60,0	80,0	%
Dépôt de brevets	162	203	Nbre
Formation Sécurité (DOJO, elearnings,...)	3400	4200	Nbre stagiaires
10 MR Sécurité & 8 MR Santé	54,0	58,0	Nbre
Formation - Assiduité	95,0	96,5	%
Part VP	13,80	14,40	%
Mix segments C D E	39,0	41,0	%
RIES	110	85	Nbre

► Les critères retenus

- Signé le 25 juin
- Ampere sas
- 8 critères

Critère	Engagement	Cible	Unité
Qualité - GMF 3 mois	29	25	K°/oo
BOP Challenge	130	145	M€
Respect des jalons	60	80	%
Formation Sécurité (DOJO, elarnings,...)	850	1100	Nbre stagiaires
10 MR Sécurité & 8 MR Santé	54	58	%
Formation - Assiduité	95,5	97	%
Dépôt des brevets	218	273	Nbre
Déploiement de l'IA	225	300	Nbre stagiaires

02 - L'accord d'intéressement aux performances de l'Ets Ampere Software Technology

► Les critères retenus

- Signé le 25 juin
- Ampere ST
- 8 critères

Critère	Engagement	Cible	Unité
Qualité - GMF 3 mois	29	25	K°/oo
BOP Challenge	130	145	M€
Respect des jalons	60	80	%
Formation Sécurité (DOJO, elarnings,...)	700	890	Nbre stagiaires
10 MR Sécurité & 8 MR Santé	54	58	%
Formation - Assiduité	95	96	%
Dépôt des brevets	65	81	Nbre
Déploiement de l'IA	300	500	Nbre stagiaires

Vous faites partie des équipes Renault SAS, Ampere SAS ou Ampere Software Technology en Île-de-France ? Cette opportunité est pour vous !

Nous avons une ambition claire : **renforcer ensemble la culture HSEE** (Hygiène, Sécurité, Ergonomie, Environnement) au cœur de nos organisations

Comment ?

- En vous proposant des formations dédiées, accessibles via Learning@RenaultGroup

Objectif

- Que chaque salarié **suive intégralement au moins l'une de ces formations** pour faire progresser notre collectif

Inscrivez-vous dès maintenant sur Learning@RenaultGroup et devenez acteur du changement en suivant les formations suivantes, **éligibles à l'intéressement 2025**

► En présentiel (2h00 à 2 jours)

- [DOJO Sécurité](#)
- [DOJO Sécurité Tertiaire](#)
- [DOJO Energie](#)
- [Secouriste Sauveteur – SST \(base\) _initiale](#)
- [Secouriste Sauveteur du travail – SST – \(recyclage\)](#)

► En e-learning (20 à 120 minutes)

- [Serious Game : Sensibilisation à la Prévention des Risques Psycho-Sociaux](#)
- [Les 8MR de l'Environnement](#)
- [Sécurité routière](#)
- [Sécurité routière – Trottinette](#)
- [Sécurité routière – vélo](#)
- [Sécurité routière – moto](#)

02 - Focus sur l'indicateur Formation - Assiduité

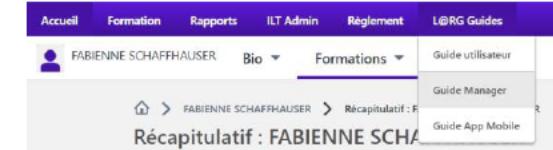
► Principes directeurs de l'assiduité en formation

- **Respecter son engagement** à suivre une formation après inscription dans Learning@RenaultGroup
 - Site (ou Teams) / date / horaires, éléments repris et confirmés au stagiaire, immédiatement au moment de l'inscription par une notification dans L@RG (plus 2 autres convocations à J-7 et J-3)
 - Le manager est également destinataire de cette notification
- **Repositionner une journée de télétravail**, si la formation est en présentiel sur un jour habituel de télétravail : aucun lien TEAMS n'est adressé, pour suivre à distance, une formation organisée en présentiel
- **Se désinscrire en cas de contrainte majeure** (professionnelle ou personnelle), de la session **au moins 10 jours avant le début de la formation** (cf. mode opératoire joint en annexe) ⇒ le stagiaire ne sera pas compté absent à la session de formation et un autre stagiaire intéressé pourra alors bénéficier, dans les délais requis, de la place vacante
- **Anticiper**, en tant que manager, en cas d'arrêt maladie longue durée, la désinscription d'un collaborateur à une session de formation afin d'éviter un absentéisme en formation et rendre disponible la place vacante.

NB : Un stagiaire non désinscrit et absent, dans le cas d'arrêt maladie, sera identifié comme absent en formation. Le motif de l'absence pourra néanmoins être notifié à son HRBP

Extrait du kit de RG
développement des
compétences 2025

Learning@Renault
Group



Désinscrire le collaborateur d'une session

L'inscription à une session est un engagement. Elle représente un coût pour l'entreprise et mobilise les formateurs.

Si pour des raisons exceptionnelles un collaborateur de votre équipe ne peut pas suivre la session à laquelle il est inscrit, il doit impérativement se **désinscrire** le plus tôt possible pour libérer la place, jusqu'à **10 jours** avant la date de formation.

Si nécessaire, vous pouvez le faire pour lui. (voir le [Guide L@RG du manager](#))

NB :
une absence déclarée dans BPU (ex : maladie, congé) **ne remonte pas dans L@RG**. Veillez à désinscrire le collaborateur de la session pour éviter qu'il ne soit compté absent.

02 - Focus sur l'indicateur Formation – Outils à disposition des managers pour suivre le développement des compétences de son équipe

RG

- Le L&D Dashboard manager permet de suivre l'avancement du plan de développement des compétences de votre équipe



Le Dashboard Manager est votre outil de pilotage formation. Il centralise les données de votre équipe, vous donne une vision claire des parcours à engager (et de l'absentéisme) et facilite vos arbitrages. Connectez-vous dès maintenant.

Le L&D MANAGER DASHBOARD est disponible

11 Juin 2025

MANAGER

ReKnow University est ravi de vous présenter votre nouveau **L&D Manager Dashboard** pour piloter l'activité Learning de votre équipe.

L&D Manager Dashboard_2025

Cet outil puissant est basé sur les données **Learning@RG** et **People@RG**, mises à jour chaque semaine (samedi soir, 23h59)

Vous trouverez :

- La **Team Learning Overview**: carte d'identité Learning de votre équipe, avec 7 KPI
- Le **Corporate Mandatory Training**, pour le suivi des formations obligatoires de votre équipe

Votre équipe L&D Pays est disponible pour répondre à vos questions si besoin.

[Vidéo Tuto](#)

- Notification d'absence à une formation adressée au salarié + copie manager depuis le 16 juillet 2025

De : LEARNING-RENAULTGROUP@renault.com <LEARNING-RENAULTGROUP@renault.com>
Envoyé : mercredi 9 juillet 2025 15:07
À : Apprenant
Cc : Manager
Objet : Absence à la formation Parcours d'intégration - Accueil des nouveaux embauchés (Etablissement) prévue le 30/06/2025.

Learning@Renault Group

Cher(ère) X,

D'après nos informations, vous n'avez pas assisté à la formation : Parcours d'intégration - Accueil des nouveaux embauchés (Etablissement) qui s'est tenue le 30/06/2025.

Bien que nous comprenions que des circonstances imprévues puissent survenir, nous vous demandons, si cela se reproduit, de vous retirer de la session dans les délais impartis. Cela nous permettra de communiquer les modifications au formateur/administrateur et de permettre à un autre collègue de participer à votre place.

Veuillez noter que l'absentéisme à la formation représente un coût pour l'entreprise !

Pour rappel, vous pouvez annuler votre participation dans le système ou en en faisant la demande à votre manager ou à votre responsable de formation.

Nous vous remercions de votre coopération et espérons vous accueillir dans une prochaine formation.

Cordialement,

Équipe Formation et Développement

This email message was generated automatically. Please do not send any reply.

Extrait du kit de développement des compétences 2025

7. Désinscrire le collaborateur d'une session Supprimer une demande de formation

DÉSINSCRIRE LE COLLABORATEUR D'UNE SESSION

Si pour des raisons exceptionnelles un collaborateur de votre équipe ne peut pas suivre la session à laquelle il est inscrit, il doit impérativement se désinscrire le plus tôt possible pour libérer la place*. Si nécessaire, vous pouvez le faire pour lui.

La désinscription **ne supprime pas la formation**, le collaborateur pourra s'inscrire à une autre session.

Depuis le **Profil universel** :

1. Cliquer sur **Afficher l'équipe**.
2. Sélectionner le collaborateur à désinscrire de la session.
3. Ouvrir le récapitulatif du collaborateur en cliquant sur l'onglet **Formation**.
4. Sélectionner **Se désinscrire** sur la session.
5. Choisir le motif dans la liste déroulante, ou *Autre* et ajouter un commentaire.

→ Le statut de la formation dans le récapitulatif du collaborateur passe en statut *Désinscrit*.

* Un collaborateur peut se désinscrire (s'il dispose d'un ordinateur) mais ne peut pas supprimer une formation de son récapitulatif.

SUPPRIMER UNE DEMANDE DE FORMATION

Le collaborateur n'a plus besoin de la formation, suite à un changement de poste par exemple.

1. Aller dans l'onglet *En cours* du récapitulatif du collaborateur.
2. Sélectionner **Supprimer** sur la formation concernée.
3. Saisir le motif de suppression ou *Autre* et ajouter un commentaire.

→ L'événement s'affichera dans l'onglet *Supprimé* dans le récapitulatif du collaborateur visible uniquement par le manager.

Si le collaborateur est **inscrit sur une session**, il faudra d'abord supprimer la session, puis la formation.

1. Aller dans l'onglet *En cours* du récapitulatif du collaborateur.
2. Sélectionner **Supprimer** sur la session concernée.
3. Saisir le motif de suppression ou *Autre* et ajouter un commentaire.

Supprimer ensuite la formation (voir ci-dessus).



SESSION OU FORMATION ?

SESSION

La mention **Commence le [jj/mm/aaaa]** est indiquée à côté du titre de la formation.

Type de formation = Session



FORMATION

Le titre est affiché, sans date.

Type de formation = Evénement

